

Dès le 1^{er} janvier prochain, un « Guichet unique numérique » pour vos démarches d'urbanisme

Pour répondre aux enjeux de simplification et de modernisation de l'action publique et contribuer à la résilience de l'Administration face à la crise sanitaire, les usagers pourront entreprendre leurs démarches d'urbanisme en ligne.

En effet, l'année à venir marque un tournant majeur dans le dépôt et l'instruction des autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Permis d'Aménager, Déclaration Préalable), des certificats d'urbanisme (CUa et CUb), et des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) avec le déploiement de la dématérialisation de l'application du droit des sols.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, une téléservice, prenant la forme d'un « Guichet Unique », accessible depuis l'adresse URL : <https://lavaletteduvar.geosphere.fr/guichet-unique> dont vous trouverez ci-après le mode d'emploi, sera mise en place, par la Commune.

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier de demande en ligne, un outil gratuit d'assistance (*AD'AU – Assistance Aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme*), déployé par l'Etat et accessible depuis le site « service-public.fr » sera à votre disposition.

L'utilisation de ce téléservice présente certains avantages : gain de temps avec une réduction des délais d'instruction, transparence dans le suivi des dossiers de demande, économie sur les frais de reproduction et d'envoi...

A noter que l'utilisateur aura toujours la possibilité de déposer ses demandes au format papier, s'il le souhaite.

« Guichet numérique urbanisme – La Valette-du-Var », Mode d'emploi
Accessible depuis www.lavalette83.fr

Etape 1 : « Création d'un compte « Usager »

Il est nécessaire de créer un compte avant l'utilisation de la plateforme.

- Remplir les renseignements obligatoires dans les encadrés (civilité, nom, adresse, lieu et date de naissance)
- Accepter les conditions générales et valider
- Confirmer la validation de votre compte en cliquant sur le lien, après réception du courriel confirmant la création de votre compte

Etape 2 : « Type de demande »

L'utilisateur doit choisir la nature de sa demande via le bandeau déroulant :

- Choisir votre type de dossier
- Votre type de CERFA s'insèrera automatiquement suivant le type de dossier sélectionné
- Suivant le dossier à déposer, l'objet de la demande peut être complété
- **Valider en bas de page**

Etape 3 : « Identité du demandeur »

A cette étape, le demandeur doit fournir son identité complète

- Remplir le cadre « *Identité de la personne* » ou, le cas échéant, si vous déposez pour vous-même, cliquer sur « *Renseigner mes informations* » pour une saisie automatique

- Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque rouge (adresse, nom, prénom, date et lieu de naissance)
- **Valider en bas de page**

Exemple pour un Permis de Construire

Etape 4 : « Description du projet – Demandeurs et Localisation du terrain »

L'utilisateur est invité à présenter le plus précisément possible son projet. Il peut rajouter soit un demandeur, soit un correspondant.

- Renseigner les champs obligatoires : adresse et références cadastrales de votre projet
- Recours à un architecte
- Destination des constructions et tableau des surfaces
- Renseigner au mieux le questionnaire des travaux envisagés :
 - Localisation du terrain / **A remplir impérativement** pour toute demande
 - Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions...
- **Valider en bas de page**

Etape 5 : « Dépôt des pièces obligatoires »

Cette étape nécessite de fournir des pièces obligatoires selon la nature ou la situation du projet telles que l'adresse, les références cadastrales, le plan de situation du terrain, un plan de masse et en coupe du terrain etc...

Sélectionner jusqu'à 6 fichiers pour chaque pièce.

Chaque fichier ne doit pas dépasser la taille de 25 Mo.

Fichier autorisé sous format « JPEG », « JPG », « PNG » et « PDF ». **Cependant, le « PDF » est à privilégier.**

Récapitulatif :

Le dossier est ensuite transmis au service concerné

Un mail de confirmation vous sera adressé

A noter : si vous arrêtez votre dépôt, vous pouvez le continuer à tout moment en le récupérant dans vos brouillons. Ensuite, vous pourrez consulter l'état de l'instruction de votre demande dans l'onglet dossier « *Terminés* »

Confirmation :

Un encadré vert confirmera l'envoi de la demande

Vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique par mail ainsi qu'un accusé de réception électronique dans lequel figurera la date et le numéro du dossier déposé.

